

Référentiel d'évaluation de la CEFDG

Critères d'évaluation de la Commission d'Evaluation des Formations et Diplômes de Gestion

Les éléments surlignés en jaune correspondent au grade de licence

1. Instruction préalable par la DGESIP avant la soumission du programme à l'examen de la CEFDG

CRITERES DE RECEVABILITE DU DOSSIER	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification que l'établissement est reconnu par l'Etat - Vérification que le dossier est complet - Vérification que le référentiel formalisant les objectifs attendus en termes de savoirs, aptitudes et compétences visés est bien fourni et que la fiche RNCP est renseignée en blocs de compétences (même si non encore validée) - Vérification de l'existence et de la répartition des ECTS : 180 ECTS pour un cursus à Bac+3 suivi de 120 ECTS pour un cycle Master - Vérification que les conventions de double-diplôme figurent effectivement dans le dossier et sont signées - Vérification de l'attribution du récépissé accordé par le rectorat pour l'ouverture d'un nouveau site (communiquer l'UAI correspondant). Pour les sites étrangers, vérification du document des autorités institutionnelles compétentes autorisant l'ouverture du site - Vérification des engagements contre les discriminations (exemple : « charte en faveur de l'inclusion et du respect de la diversité de la CGE »,...) - Volume horaire minimum dispensé en sciences de gestion dans la formation : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour les niveaux bac+3 et bac+4</u> : 30% des enseignements du programme en gestion minimum (hors LV et sport) • <u>Pour les années M1 et M2</u> : 50% des enseignements du programme en gestion minimum (hors LV et sport)
--	---

- **Implication minimum du corps professoral permanent dans la formation :**
 - Pour le cursus Bachelor : 30% du volume horaire du programme minimum assuré par des professeurs permanents¹ ET 50% du Volume horaire² de cours de gestion³ assuré par des professeurs permanents (**toutes disciplines confondues**, sauf sport et LV).
 - Pour les années M1 et M2 : 50% du volume horaire du programme assuré par des professeurs permanents ET 50% du Volume horaire de gestion assuré par des professeurs permanents **de gestion**.
- **Adossement à la recherche (pour les grades uniquement)**
 - Pour le grade de licence : 50% du volume horaire de cours en Gestion assuré par des professeurs permanents. 1/3 au moins du volume horaire de cours en gestion est dispensé par des professeurs permanents produisant (toutes disciplines confondues, sauf sport et LV). Parmi les PP produisant intervenant dans le programme, 50% sont publiants **en gestion**.
 - Pour le grade de master : 50% du volume horaire de cours en Gestion assuré par des professeurs permanents **en gestion**. 2/3 au moins de ce volume horaire est dispensé par des professeurs permanents produisant **en gestion**, dont 2/3 des heures sont dispensées par des professeurs permanents publiants **en gestion**.
- Chaque année, pour tout diplôme visé, déclaration préalable à la DGESIP des voies d'admission et des places ouvertes au concours :
Cf inscription au BOESR
 - *Le respect des places publiées au BOESR (non dépassement) sera vérifié par la commission*
- ⇒ **Si l'établissement est membre d'un regroupement dans le cadre du site** (participation à un regroupement territorial tel que le prévoit l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, regroupement ou fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche prévus par la loi du 22 juillet 2013 (COMUE, association), conventions et partenariats divers avec des établissements d'enseignement supérieur du site...) **les diplômes présentés doivent avoir fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la coordination de l'offre de formation du site**

¹ Les numéros renvoient à un glossaire en fin de document page 15

<p style="text-align: center;">CRITERES DE RECEVABILITE D'UN DOSSIER POUR DEMANDE DE CREATION D'UNE NOUVELLE FORMATION</p>	<p>a/ <u>Si l'école dispose déjà d'un grade de master accordé pour 4 ans pour un ou plusieurs de ses diplômés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle formation est éligible, dès son ouverture, pour une expertise CEFDG en vue de l'obtention d'un visa pour, au maximum, la durée du programme + 1 an (dans la limite des 5 ans maximum) - La nouvelle formation n'est éligible ni à un grade de licence ni à un grade de master <p>b/ <u>Si l'école dispose déjà d'un grade de master accordé pour 5 ans pour un ou plusieurs de ses diplômés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle formation est éligible, dès son ouverture, pour une expertise CEFDG en vue de l'obtention d'un visa ET grade de licence ou de master pour au maximum la durée du programme + 1 an (dans la limite des 5 ans maximum) <p>⇒ Un dossier identique à celui des renouvellements doit être adressé à la DGESIP, afin que la commission examine la demande et rende un avis sur l'ouverture de la formation dès sa création. Une visite et une audition sont désormais programmées.</p> <p>c/ <u>Si l'école ne dispose pas de grade de master pour une durée de 4 ans minimum, elle devra attendre la sortie de deux promotions de diplômés pour pouvoir présenter un dossier</u></p>
---	--

<p style="text-align: center;">CRITERES DE RECEVABILITE D'UN DOSSIER POUR DEMANDE D'OUVERTURE D'UN NOUVEAU SITE (en France ou à l'étranger) D'UN PROGRAMME EXISTANT</p>	<p>Uniquement s'il s'agit d'un campus sur lequel la formation est identique ou homogène par rapport à une formation existante et visée (certains enseignements contextualisés par rapport à un site sont possibles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord de la CEFDG (pour la durée courant jusqu'à la nouvelle évaluation) sous condition que tous les critères exigés pour la formation visée soient respectés (corps professoral permanent, taux de couverture par les enseignants permanents, productions de recherche...) par chacun des sites concernés. <p>⇒ Un dossier « simplifié » doit être adressé à la DGESIP, afin que la commission examine la demande et rende un avis sur l'ouverture d'un nouveau site. Une audition peut être programmée en cas de</p>
--	--

	<p>questions importantes, mais elle n'est pas prévue.</p> <p>⇒ Le cas échéant, des précisions juridiques sur la participation d'éventuelles parties prenantes sur le nouveau site devront être apportées.</p> <p>➤ Lors de l'évaluation de la formation, si la commission détecte le non-respect d'un seul critère sur ce nouveau site, risque de remise en cause du maintien et de la durée de visa + grade sur tout ou partie des sites</p>
--	--

2. Critères d'évaluation pour le VISA BAC+3 ou pour le visa BAC+4 et le Grade de Licence (délivré à Bac+3 ou Bac+4)⁴

Attention : pour les formations soumettant exclusivement un dossier Visa, les critères ci-dessous s'appliquent en dehors des critères sur la recherche

A. Evaluation du bilan du programme	
CRITERES	QUESTIONS EVALUATIVES
Conformité aux normes et standards de la CEFDG pour le VISA Bac +3 et Bac +4	<ul style="list-style-type: none"> - Seuil minimum de 30% des enseignements du programme en gestion - Constitution d'un corps de professeurs permanents¹ en gestion⁴ - Implication des professeurs permanents dans le programme : <ul style="list-style-type: none"> • 30% du volume horaire du programme minimum assuré par des professeurs permanents • 50% du Volume horaire de cours de gestion assuré par des professeurs permanents

⁴ Le grade de licence pour un Bachelor en 4 ans ne peut être délivré qu'à l'issue de la totalité du cursus, donc des 4 années

	<ul style="list-style-type: none"> - Adossement à la recherche pour le grade de licence : <u>L'école doit justifier de :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 50% de docteurs (toutes disciplines confondues) dans son corps professoral permanent. <u>Le programme doit justifier de</u> <ul style="list-style-type: none"> • 50% du volume horaire de cours en Gestion assuré par des professeurs permanents (toutes disciplines confondues, hors sport et LV) • 1/3 au moins du volume horaire de cours en Gestion est dispensé par des professeurs permanents producteurs (toutes disciplines confondues, hors sport et LV) • Parmi les PP producteurs intervenant dans le programme, 50% au moins sont publiants en gestion. <p><i>Un exemple est décliné en page 18 du guide de synthèse pour le Visa bac +3 et en page 19 pour le grade de licence</i></p> <p>❖ <i>Doctrine : si le volume horaire du programme intègre du distanciel, les attributs de qualité académique doivent être les mêmes que dans le cadre d'un face à face</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transparence et équité dans les conditions d'admission des étudiants. Egalité de traitement des candidats pour l'admission au programme. En cas de concours propres : transparence des modalités et maîtrise du nombre d'admis via ces concours. <p>⇒ Vérification des modes de recrutement dans le règlement pédagogique</p> <p>⇒ Le respect des places publiées au BOESR (non dépassement) sera vérifié par la commission</p>
Clairvoyance stratégique	<p>Compréhension de l'environnement stratégique et du contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des problèmes, des forces et des faiblesses, des opportunités / menaces - Inscription dans une politique de site : cohérence et complémentarité avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur tant sur la recherche que la formation (avec documents à l'appui, Cf guide de synthèse) - Identification claire des concurrents - Identification de l'offre de formation sur le(s) site(s) géographiques en fonction de la localisation des campus concernés

	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à composer avec les contraintes temporelles et budgétaires - Crédibilité de la ligne stratégique - Capacité à se différencier - Capacité à anticiper et à faire des projections réalistes
Cohérence et alignement du programme pédagogique	<p>Cohérence externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme est-il cohérent avec les exigences de l'environnement ? - Est-il adapté à la demande sociale et économique? - Est-il adapté à la réussite de tous les étudiants (critères très précis sur les dispositifs mis en place pour le grade de licence, Cf guide de synthèse) - Alignement de nature du programme / stratégie / missions <p>Cohérence interne :</p> <p>Cohérence des objectifs du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel taux d'insertion professionnelle ? - Quels moyens mis en œuvre pour assurer la vocation professionnalisante du diplôme ? (critères très précis pour le grade de licence, Cf guide de synthèse) - Quel taux de poursuite d'études ? - Les enseignements dispensés sont-ils cohérents avec les objectifs ou la spécificité de la formation ? - Les recrutements d'enseignants sont-ils cohérents avec les ambitions du programme ? <p>Performance académique du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production intellectuelle et pédagogique (études de cas, MOOC, expérientiel...) est-elle en accord avec les finalités du programme ? En particulier : - pertinence et rigueur des contenus enseignés ; qualité académique des productions des élèves (examens, rapports dont rapports de projets, mémoires...), y compris et a fortiori pour le distanciel et l'expérientiel - Quelles sont les expériences en matière d'initiation à la recherche ? - Identification des ressources numériques et digitales attachées au programme et vérification : <ul style="list-style-type: none"> o de l'équilibre présentiel / numérique o d'une qualité académique équivalente pour les enseignements numériques o d'un taux de réussite équivalent en cas de cursus numérique o qu'il existe une organisation adéquate (type comité de suivi et de maintenance) o qu'il est prévu un accompagnement adéquat des élèves

	<p>❖ <i>Doctrine : assurer une rigueur identique entre le face à face et le distanciel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence entre description du cursus /fiche RNCP et définition en blocs de compétences - Diversité des publics et vérification de l'adéquation des contenus selon les voies d'accès aux programmes (formation initiale, par la voie de l'apprentissage et formation continue) <p>Performance de l'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des objectifs pédagogiques du programme - Apprentissage en termes d'initiation à la recherche - Apprentissage des soft skills - Compétences relatives à la communication ; aux outils numériques et à une langue vivante - Alignement de ces objectifs avec ceux de chaque expérience d'apprentissage (cours, stages, échanges, etc...) - Pertinence des modes d'évaluation des productions des élèves - Prise en compte des retours d'évaluation des élèves dans l'amélioration continue de la qualité - Le programme est-il conforme au règlement pédagogique ? <p>Politique de recrutement des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les publics ciblés et la politique de recrutement sont-ils cohérents avec les finalités du programme et conformes au nombre de places allouées et publiées au BOESR ? - Quelles modalités précises de recrutement ? - La concordance avec le règlement interne est-elle vérifiée ? - Quelle politique sociale ? (critères très précis sur la politique sociale permettant l'accès de tous à la formation pour les grades, Cf guide de synthèse) <p>Insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des étudiants est-il cohérent avec les objectifs d'insertion professionnelle ? - Le placement et l'insertion professionnelle sont-ils cohérents avec les objectifs du programme ? - <u>Date unique d'enquête : 6 mois après diplomation</u> (enquête CGE) <p>Validation de la fiche RNCP : conformité au standard de France Compétence</p> <p>➤ Attention : examen des conditions équivalentes de formation sur chaque site où est déployé le programme</p>
Faisabilité du programme	Adéquation ambitions du programmes / moyens alloués : capacité de l'école à assurer le financement d'une formation sur la durée de visa accordée par la CEFDG. En particulier :

	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité financière à soutenir durablement le programme - Capacité organisationnelle à soutenir le programme - Soutien des organes de gouvernance
Performances du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'attractivité / sélectivité du programme - Nature et qualité de l'insertion professionnelle - Impact territorial, en particulier : l'Ecole dispose-t-elle d'outil(s) lui permettant d'apprécier la performance et l'impact territorial du programme ?
Internationalisation du cursus	<p>Stratégie d'internationalisation (critère discriminant pour une demande de grade) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equilibre des échanges : étudiants entrants / étudiants sortants - Durée du stage ou du séjour à l'étranger : minimum requis de 4 à 6 mois - Quel type de partenariat ? - Double diplôme ou échange ? - Volume d'étudiants annuels / partenaires actifs ? - Quels partenaires pour le programme et comment ont-ils été choisis ? comment sont-ils évalués/suivis ? Si le partenaire n'est pas accrédité, documenter très précisément l'assurance qualité - Comment les étudiants sont-ils évalués ? - Si la formation en gestion est reconnue chez le partenaire (dans le cas d'un double diplôme), quelles sont les modalités de reconnaissance ? Quel contrôle des cours, des notes, des équivalences ? - Le retour des étudiants est-il pris en compte par l'école dans le processus d'amélioration continue de la qualité ? - Organisation de l'intégration des étudiants étrangers et promotion du français : cours de français langue étrangère, éléments de culture française, etc. - Certification étrangère de la formation quand celle-ci est délivrée à l'étranger <p style="text-align: center;">➤ L'école devra préciser ces informations dans le règlement des études</p> <p style="text-align: center;">❖ <i>Doctrine : La CEFDG attend la même qualité sur tous les campus à l'étranger. Pour ce faire, elle demande une démonstration de la continuité du processus de management de la qualité en continu dans les sites couverts par les Visas et les Grades</i></p>
B. Evaluation du projet	
CRITERES	QUESTIONS EVALUATIVES

Capacité à entrer dans une démarche de progrès	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des recommandations de la CEFDG - Capacités à capitaliser et à exploiter les résultats de la précédente évaluation - Changements majeurs intervenus depuis la dernière évaluation - Difficultés rencontrées et capacité à les surmonter - Dispositif d'évaluation des enseignements et processus d'amélioration continue - Montée en compétence et formation des professeurs permanents
Innovations et bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives innovantes - Identification de bonnes pratiques - Singularité du projet - Capacité d'expérimentation
Qualité du processus d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Communication / concertation avec les parties prenantes - Articulation avec les autres démarches qualité
Capacité réflexive	<ul style="list-style-type: none"> - Crédibilité de l'auto-diagnostic
C. Sur l'ensemble du dossier	
Qualité de la présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Clarté de l'exposition et soin apporté au dossier - Validité et fiabilité des données et des informations fournies - Utilisation du logo de la CEFDG
Qualité de l'argumentation	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des données et des conclusions tirées - Crédibilité des constats - Robustesse du raisonnement et qualité des justifications - Alignement des actions de communication (en particulier sur les sites Internet) avec les éléments de description du dossier d'évaluation

3. Critères d'évaluation pour le Visa Bac+ 5 et le GRADE Master – programme BAC+5

Attention : pour les formations soumettant exclusivement un dossier Visa , les critères ci-dessous s'appliquent en dehors des critères sur la recherche

A. Evaluation du bilan du programme	
CRITERES	QUESTIONS EVALUATIVES
<p>Conformité aux normes et standards de la CEFDG pour le GRADE MASTER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité au cadre national des formations, en particulier : nombre d'ECTS validés [300 ECTS à l'issue du cursus] <p>Présentation du Dispositif et organisation de processus de validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ des acquis professionnels ○ des acquis de l'expérience ○ des équivalences de diplômes étrangers <p>Modalités d'obtention et répartition des 120 ECTS : en particulier, justification des critères de validation dans le curriculum des ECTS obtenus hors curriculum, vérification de l'organisation de la commission de validation et de ses critères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformité à la doctrine de la CEFDG pour les conditions d'accès en dernière année du programme : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir validé une première année d'un diplôme national de master ○ Etre titulaire d'un diplôme national ou d'un diplôme visé à Bac+3 complété d'une quatrième année d'un cursus conduisant à un diplôme visé à Bac+5 conférant le grade de Master ○ Avoir validé 4 années d'études d'un programme post Bac visé à Bac+5 et conférant le grade de Master - Transparence et équité dans les conditions d'admission des étudiants. Egalité de traitement des candidats pour l'admission au programme <p>En cas de concours propres : transparence des modalités et contrôle du nombre maîtrisé d'admis via ces concours</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérification des modes de recrutement dans le règlement pédagogique ➤ <i>Le respect des places publiées au BOESR (non dépassement) sera vérifié par la commission</i>

- Constitution d'un corps de professeurs permanents¹ en gestion⁴ pour un programme généraliste de gestion (type PGE) et d'un corps de professeurs permanents dans la sous-discipline de gestion pour un programme spécialisé (hors PGE)

L'école doit justifier de :

- 50% de docteurs en gestion dans son corps professoral permanent et
- la production de 0,5 article en gestion par an par professeur permanent docteur dans des revues référencées en gestion (classement FNEGE et/ou CNRS), sur un cycle d'évaluation de 4 ans

Le programme doit justifier de :

- Un seuil minimum de 50% des enseignements du programme en gestion et
 - L'implication des professeurs permanents dans le programme :
 - 50% du volume horaire du programme assuré par des professeurs permanents
 - 50% du volume horaire de cours en Gestion assuré par des professeurs permanents en Gestion
 - 2/3 au moins de ce volume horaire de gestion sont dispensés par des professeurs permanents producteurs en Gestion
 - Sur ce volume horaire, 2/3 des heures sont dispensées par des professeurs permanents publiants en Gestion
- ⇒ A NOTER : Distinction entre professeurs publiants⁵ et producteurs⁶ (Cf tableau 16 dans le guide de synthèse)
Les professeurs permanents publiants et producteurs doivent assurer un nombre d'heures minimum de cours dans la formation
Un exemple est décliné en page 20 du guide de synthèse
- Réalité de l'adossement recherche
 - Dans le cas spécifique des programmes spécialisés (hors PGE) : la politique de recherche et les spécialités du

	<p>master doivent être en cohérence</p>
Clairvoyance stratégique	<p>Compréhension de l'environnement stratégique et du contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des problèmes, des forces et des faiblesses, des opportunités / menaces - Identification claire des concurrents - Capacité à composer avec les contraintes temporelles et budgétaires - Crédibilité de la ligne stratégique - Capacité à se différencier - Capacité à anticiper et à faire des projections réalistes - Inscription dans une politique de site : cohérence et complémentarité avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur tant sur la recherche que la formation, (avec documents à l'appui, Cf guide de synthèse)
Cohérence et alignement du programme	<p>Cohérence externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le programme est-il cohérent avec les exigences de l'environnement ? adapté à la demande sociale ? ○ Est-il adapté à la demande sociale et économique? ○ Est-il adapté à la réussite de tous les étudiants (critères très précis sur les dispositifs mis en place pour le grade de master, Cf guide de synthèse) ○ Alignement de nature du programme / stratégie / missions <p>Cohérence interne :</p> <p>Cohérence des objectifs du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Quel taux d'insertion professionnelle ? ○ Quels moyens sont mis en œuvre pour assurer la vocation professionnalisante du diplôme ? (Critères très précis pour le grade de master sur le guide de synthèse) ○ Les enseignements dispensés sont-ils cohérents avec les objectifs ou la spécificité de la formation ? ○ Les recrutements d'enseignants sont-ils cohérents avec les ambitions du programme ? <p>Performance académique du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La production intellectuelle et pédagogique (études de cas, MOOC, expérientiel...) est-elle en accord avec les finalités du programme ? En particulier : ○ pertinence et rigueur des contenus enseignés ; qualité académique des productions des élèves (examens,

rapports dont rapports de projets, mémoires...), y compris et a fortiori pour le distanciel et l'expérientiel

- Quelles sont les expériences en matière de formation à la recherche ?
- Identification des ressources numériques et digitales attachées au programme et vérification :
- de l'équilibre présentiel / numérique
- d'une qualité académique équivalente pour les enseignements numériques
- d'un taux de réussite équivalent en cas de cursus numérique
- qu'il existe une organisation adéquate (type comité de suivi et de maintenance)
- qu'il est prévu un accompagnement adéquat des élèves

Doctrine : assurer une rigueur identique entre le face à face et le distanciel

- Cohérence entre description du cursus /fiche RNCP et définition en blocs de compétences
- Diversité des publics et vérification de l'adéquation des contenus selon les voies d'accès aux programmes (formation initiale, par la voie de l'apprentissage et formation continue)

Performance de l'apprentissage :

- Pertinence des objectifs pédagogiques du programme
- Apprentissage en termes de formation à la recherche
- Apprentissage des soft skills
- Compétences relatives à la communication ; aux outils numériques et à une langue vivante
- de ces objectifs avec ceux de chaque expérience d'apprentissage (cours, stages, échanges, etc)
- Pertinence des modes d'évaluation des productions des élèves
- Prise en compte des retours d'évaluation des élèves dans l'amélioration continue de la qualité
- Le programme est-il conforme au règlement pédagogique ?

Politique de recrutement des élèves :

- Les publics ciblés et la politique de recrutement sont-ils cohérents avec les finalités du programme et conformes aux nombre de places allouées et publiées au BOESR ?
- Quelles modalités précises de recrutement ?
- La concordance avec le règlement interne est-elle vérifiée ?
- Quelle politique sociale ? critères très précis sur la politique sociale permettant l'accès de tous à la formation pour les grades, Cf guide de synthèse)

Insertion professionnelle :

- L'accompagnement des étudiants est-il cohérent avec les objectifs d'insertion professionnelle ?

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le placement et l'insertion professionnelle sont-ils cohérents avec les objectifs du programme ? ○ <u>Date unique d'enquête : 6 mois après diplomation</u> (enquête CGE) <p>Validation de la fiche RNCP : conformité au standart de France Compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Attention : examen de l'équivalence des conditions équivalentes de formation sur chaque site où est déployé le programme
Faisabilité du programme	<p>Adéquation ambitions du programmes / moyens alloués : capacité de l'école à assurer le financement d'une formation sur la durée grade accordée par la CEFDG. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité financière à soutenir durablement le programme - Capacité organisationnelle à soutenir le programme - Soutien des organes de gouvernance
Performances du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Degré d'attractivité / sélectivité du programme - Nature et qualité de l'insertion professionnelle - Impact territorial, en particulier : l'Ecole dispose-t-elle d'outil lui permettant d'apprécier la performance et l'impact territorial du programme ?
Internationalisation du cursus	<p>Stratégie d'internationalisation : (critère discriminant pour les demandes de grade) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equilibre des échanges : étudiants entrants / étudiants sortants - Durée du stage ou du séjour à l'étranger : minimum requis de 4 à 6 mois - Quel type de partenariat ? - Double diplôme ou échange ? - Volume d'étudiants annuels / partenaires actifs ? - Quels partenaires pour le programme et comment ont-ils été choisis ? comment sont-ils évalués/suivis ? Si le partenaire n'est pas accrédité, documenter très précisément l'assurance qualité - Comment les étudiants sont-ils évalués ? - Si la formation en gestion est reconnue chez le partenaire (dans le cas d'un double diplôme), quelles sont les modalités de reconnaissance ? Quel contrôle des cours, des notes, des équivalences ? - Le retour des étudiants est-il pris en compte par l'école dans le processus d'amélioration continue de la qualité ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'intégration des étudiants étrangers et promotion du français : cours de français langue étrangère, éléments de culture française, etc. - Certification étrangère de la formation quand celle-ci est délivrée à l'étranger <p style="text-align: center;">➤ L'école devra préciser ces informations dans le règlement des études</p> <p style="text-align: center;">❖ <i>Doctrine : La CEFDG attend la même qualité sur tous les campus à l'étranger. Pour ce faire, elle demande une démonstration de la continuité du processus de management d'amélioration continue de la qualité</i></p>
B. Evaluation du projet	
CRITERES	QUESTIONS EVALUATIVES
Capacité à entrer dans une démarche de progrès	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des recommandations de la CEFDG - Capacités à capitaliser et à exploiter les résultats de la précédente évaluation - Changements majeurs intervenus depuis la dernière évaluation - Difficultés rencontrées et capacité à les surmonter - Dispositif d'évaluation des enseignements et processus d'amélioration continue - Démarches d'accréditation - Montée en compétence et formation des professeurs permanents
Innovations et bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives innovantes - Identification de bonnes pratiques - Singularité du projet - Capacité d'expérimentation
Qualité du processus d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Communication / concertation avec les parties prenantes - Articulation avec les autres démarches qualité
Capacité réflexive	<ul style="list-style-type: none"> - Crédibilité de l'auto-diagnostic
C. Sur l'ensemble du dossier	
Qualité de la présentation	<ul style="list-style-type: none"> - Clarté de l'exposition et soin apporté au dossier - Validité et fiabilité des données et des informations fournies

	<ul style="list-style-type: none">- Utilisation du logo de la CEFDG
Qualité de l'argumentation	<ul style="list-style-type: none">- Cohérence des données et des conclusions tirées- Crédibilité des constats- Robustesse du raisonnement et qualité des justifications- Alignement des actions de communication (en particulier sur les sites Internet) avec les éléments de description du dossier d'évaluation

GLOSSAIRE

1. Professeur permanent : enseignant dont l'école est l'employeur principal, assurant un service hebdomadaire minimum de 4 jours sur l'année universitaire
2. Volume horaire : heures maquettes présentiel et distanciel asynchrone et/ou synchrone
3. Volume horaire de gestion : heures maquettes en présentiel et distanciel asynchrone et/ou synchrone des enseignements déclarés de Gestion par l'établissement.
4. Professeur permanent en gestion : professeur permanent assurant les enseignements déclarés de gestion. Pour rappel, les enseignements de sciences de gestion sont à définir par l'établissement lui-même
5. Professeur permanent publiant en sciences de gestion : professeur permanent docteur (ou non), publiant dans des revues référencées en Gestion (FNEGE 2019 ; CNRS 2108 ou Hcéres 2019). Le cycle de référence est de 4 ans.
6. Professeur permanent produisant : professeur permanent docteur ou non, produisant des contributions intellectuelles autres que des publications classées dans des revues scientifiques de gestion (exemple : publications en gestion dans des revues non classées ou référencées ; ouvrages ou chapitres d'ouvrages ; communications ; conférences ; cas pédagogiques ; working paper ; rapports d'étude et d'expertises...). Le cycle de référence pour la statut de publiant couvre les 4 dernières années à date du dépôt du dossier
Par définition, un publiant est un produisant.
7. Enseignement distanciel synchrone : concerne des apprenants à distance mais avec un enseignant en face (i.e. 1h de distanciel synchrone = 1h de présentiel)
Enseignement distanciel asynchrone : concerne des apprenants à distance sans enseignant en face

EXEMPLE POUR LE VISA BAC+3

Si la formation indique 1500 heures de cours sur 3 années :

Le programme doit justifier de :

1/ 30% des heures du programme en gestion (l'école choisit ce qu'elle désigne comme cours de gestion (hors LV et sport))

= le minimum requis est de 450 heures en gestion

2/ 30% des heures du programme assurés par des professeurs permanents et 50% des heures de cours de gestion assurés par des professeurs permanents

= le minimum requis est alors de 450 heures du programme assurées par des professeurs permanents et 225 heures de gestion assurées par des professeurs permanents

EXEMPLE POUR LE GRADE DE LICENCE

Si la formation indique 1500 heures de cours sur 3 années, si l'école comprend 100 professeurs permanents et 6 professeurs permanents producteurs (toutes disciplines confondues),

L'école doit justifier de :

50% de docteurs (toutes disciplines confondues) dans son corps professoral permanent

= le minimum requis est de 50 docteurs

Et

Le programme doit justifier de :

1/ 30% des heures du programme en gestion (l'école choisit ce qu'elle désigne comme cours de gestion (hors LV et sport))

= le minimum requis est de 450 heures en gestion

2/ 30% des heures du programme assurées par des professeurs permanents et 50% des heures de cours de gestion assurés par des professeurs permanents (toutes disciplines confondues, hors sport et LV)

= le minimum requis est alors de 450 heures du programme assurées par des professeurs permanents et 225 heures de gestion assurées par des professeurs permanents

3/ Un tiers au moins des heures de cours de gestion dispensé par des professeurs permanents producteurs

Parmi les PP producteurs intervenant dans le programme, 50% sont des PP publiants en gestion.

= 150 heures de cours de gestion dispensées par des PP producteurs (toutes disciplines confondues hors sport et LV)

Sur les 6 PP producteurs intervenant dans le programme, au minimum 3 sont des PP publiants en gestion

EXEMPLE POUR LE GRADE MASTER PROGRAMME BAC+5 TYPE PGE

Si la formation indique 1100h, réparties selon 500h en 1A de PGE, 300h en 2A et 300h en 3A et si l'école comprend 100 professeurs permanents

L'école doit justifier de :

1/ 50% de docteurs en gestion
= le minimum requis est de 50 docteurs

2/ 0,5 publication en gestion/docteur/an
= 25 publications minimum/an, en moyenne sur les 4 dernières années

et

Le programme doit justifier de :

1/ 30% des heures du programme en gestion en 1ère année de PGE et 50% des heures du programme en gestion les deux dernières années du PGE (M1 et M2) - (l'école choisit ce qu'elle désigne comme cours de gestion (hors LV et sport))

= le minimum requis est, de façon consolidée, 150 heures en gestion en année 1 + 300 heures de gestion pour les deux années M1 et M2, soit 450 heures de gestion pour le PGE

2/ 30% des heures du programme sont dispensées par des professeurs permanents en 1ère année de PGE et 50% des heures du programme sont dispensées par des professeurs permanents les deux dernières années du PGE (M1 et M2)
et 50% des enseignements de gestion sont dispensés par des professeurs permanents en gestion

= le minimum requis est, de façon consolidée, 450 heures du programme assurées par des professeurs permanents et 225 heures de gestion assurées par des professeurs permanents en gestion

3/ 2/3 au moins des heures de cours de gestion dispensés par des professeurs permanents producteurs de gestion dont les 2/3 des heures sont dispensées par des professeurs permanents publiants de gestion :

= 150 heures de gestion dispensées par des professeurs permanents producteurs en gestion (justifiant de contributions intellectuelles autres que des articles dans des revues à comité de lecture, CF tableau 18 dans le Guide de synthèse) dont 100 heures sont dispensées par des professeurs permanents publiants de gestion.